

REVUE DE PRESSE



17/04/2026



FONCTION PUBLIQUE

Égalité professionnelle : les syndicats jugent insuffisantes les propositions de la DGAFP sur l'articulation des temps de vie

 Publié le 15 avril 2026 à 17h47

➤ Diffusé sur [Fonction publique](#)

 3 minutes de lecture  Dépêche n°749238



Par [Evariste Darpas](#)

À l'occasion d'un nouveau groupe de travail sur l'articulation du temps entre la vie professionnelle et la vie personnelle, le 14 avril 2026 dans le cadre des négociations sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique, les organisations syndicales ont fait entendre leur mécontentement sur le manque de propositions concrètes de la DGAFP. Elles ont par ailleurs de nouveau unanimement condamné le décret sur les autorisations spéciales d'absences, considérées comme un sujet central des négociations, examiné CCFP du 8 avril.



La DGAFP propose que "chaque employeur public adopte une charte relative à l'articulation des temps de vie". (© Shutterstock)

"Si l'on pouvait avancer juste avec de bonnes volontés il n'y aurait pas de négociations pour un nouvel accord", s'agace la représentante de la FSU, Alexandra Bojanic, à l'issue d'un nouveau groupe de travail de négociation sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique qui s'est tenue mardi 14 avril. Cette séance était dédiée à l'articulation du temps entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Mais malgré les "belles intentions de la part de la DGAFP", les organisations syndicales ont fait savoir leur impatience face au manque de propositions contraignantes et à l'absence de budget proposé.

Surtout, elles sont revenues sur le [projet de décret](#) réformant les ASA (autorisations spéciales d'absences) contre lequel elles ont toutes voté contre en CCFP (conseil commun de la fonction publique) le 8 avril, réaffirmant "l'incohérence du gouvernement" entre le contenu du texte et les discussions en cours sur l'égalité professionnelle.

Manque de cohérence

"On est dans un monde parallèle", déclare Alexandra Bojanic (FSU) en soulignant "les bonnes intentions de la DGAFP" au sein du groupe de

travail sur l'égalité professionnelle alors même qu'elle pointe "un recul sur les ASA".

Par ailleurs, la DGAFP ne semble pas avoir convaincu les organisations syndicales sur ses propositions relatives à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. Si la représentante syndicale de FO Fonction publique, Carine Dormy, estime qu'il y a eu de "l'écoute", elle insiste sur l'importance de prendre des mesures plus concrètes. Un avis partagé par de nombreux syndicats. "Tant qu'il n'y aura pas de mesures contraignantes, de budget ni de politique claire sur le sujet, on ne pourra pas avancer", souligne Ophélie Labelle, de la CGT Fonction publique.

Pour des mesures plus contraignantes

La charte proposée par la DGAFP, relative à l'articulation des temps de vie, que chaque employeur public adopterait, est également jugée insuffisante. Pour Ophélie Labelle, la mise en place d'une charte ne saurait être suffisante pour contraindre les employeurs. Un point de vue partagé par le représentant de la CFDT Fonctions publiques Alexandre Bataille qui indique ne pas "être complètement convaincu par le concept des chartes". De son côté le président de la FA-FP Pascal Kessler ne cache pas son impatience : "Si l'on pouvait aller plus loin que des bonnes intentions, on serait plus efficace."

Parmi les mesures que certaines organisations syndicales aimeraient muscler, figurent les formations des encadrants. La CGT et FO plaident en faveur de "formations obligatoires" en mettant en avant l'importance qu'elles soient "dispensées par du personnel interne" et non par des "cabinets extérieurs". De même Alexandre Bataille (CFDT) juge-t-il nécessaire "de muscler la proposition". À ce sujet, la DGAFP a fait savoir que dans la fonction publique de l'État, les formations seraient majoritairement réalisées par du personnel interne sans donner plus de précisions sur le caractère obligatoire de ces dernières.

Des discussions encore trop centrées sur la parentalité

Enfin, les organisations syndicales regrettent que l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle soit autant orientée sur la question de la parentalité. "Il s'agit d'une question plus globale sur l'organisation du travail", explique Alexandra Bojanic (FSU). Le sujet des proches aidants et des fins de carrières doit être "pleinement pris en compte dans cet axe", ajoute-t-elle.

Ce que soutient Carine Dormy (FO) : "L'articulation du temps devrait prendre autant en compte les enfants que les parents, nous serons tous proches aidant un jour ou l'autre." Quant à la question de fins de carrière, la FSU plaide pour une meilleure prise en compte des problèmes de santé liés à l'âge comme "les troubles musculo-squelettiques".

Par [Evariste Darpas](#)

Diffusé par les fils d'info

Fonction publique

Rubriques associées

Dialogue social

Financement - Budget

Pouvoirs publics

Ressources humaines

↗ La rédaction vous conseille



Transparence salariale : les syndicats de la fonction publique continuent de critiquer un projet de loi peu "efficace"

Lors d'un second groupe de travail ce 14 avril 2026, les organisations syndicales de la fonction publique ont à nouveau pu s'exprimer sur les termes du projet de loi transposant la directive européen...

« Des modes opératoires similaires à ceux de la criminalité organisée » : l'Assurance Maladie aux prises avec des fraudes de plus en plus sophistiquées

L'organisme de Sécurité sociale travaille avec la gendarmerie pour faire face à des réseaux d'escrocs qui « industrialisent » les fraudes et attend de pied ferme un renforcement rapide de l'arsenal législatif.



Pour lutter contre la fraude aux arrêts de travail, l'Assurance Maladie mise sur un nouveau formulaire papier avec des éléments de sécurité. (Photo Matthieu Mirville/Zuma/Sipa)

Par **Solenn Poullennec**

Publié le 16 avr. 2026 à 18:06 | Mis à jour le 16 avr. 2026 à 19:53



Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Une fois n'est pas coutume, ce ne sont pas des professionnels de santé mais des gendarmes qui ont pris le micro au siège de l'Assurance Maladie ce jeudi. Car celle-ci doit

faire face à des fraudes « de plus en plus sophistiquées », a alerté Thomas Fatôme, le dirigeant de l'organisme de Sécurité sociale. Face à « l'immixtion de réseaux organisés qui industrialisent leurs pratiques pour maximiser leurs gains », celui-ci travaille avec la gendarmerie.

« Les réseaux se sont professionnalisés, ce qui a généré une augmentation des préjudices et ils utilisent des modes opératoires qui sont très similaires à ceux de la criminalité organisée », a souligné le général José-Manuel Montull, à la tête de l'Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI) de la gendarmerie.

Orchestration depuis l'étranger

Celui-ci a décrit des fraudes orchestrées depuis l'étranger, notamment depuis « des pays non coopératifs » et qui prospèrent grâce au piratage de données. Comme les identifiants de titulaires de la Complémentaire santé solidaire, permettant aux bénéficiaires de ne pas avancer de frais médicaux. Des fraudeurs n'hésitent pas à racheter des centres de santé en difficulté, « surtout les centres de santé associatifs » puis « ils vont le plus rapidement possible générer des demandes de remboursement fictives ».

Pour le gendarme, les fraudeurs ont passé un cap cette année. Car jusqu'en 2024, « on avait plutôt des centres de santé où il y avait à la fois une offre de soins réelle, mais des surfacturations et parfois des facturations fictives ». En 2025, « on a plutôt vu des réseaux d'escrocs qui allaient sur du 100 % fictif et qui jouaient notamment sur la vitesse », ayant « intégré dans leur stratégie le temps de réaction [...] de la puissance publique », note-t-il.

LIRE AUSSI :

- **DECRYPTAGE – Arrêts maladie : le gouvernement mise sur la méthode douce face à une « trajectoire explosive »**

Témoin de cette sophistication croissante, des escrocs recourent à « des prestataires de services » pour des sociétés éphémères, des « blanchisseurs » qui convertissent les montants fraudés en cryptomonnaies. « Les réseaux de blanchiment, étonnamment, ce sont les mêmes que ceux du narcobanditisme français », a encore souligné le général de l'OCLTI.

Dans ces dossiers peuvent apparaître des professionnels de santé « complices », voire des escrocs qui s'appuient sur un policier corrompu. « Ça, ce sont des choses qu'on voit traditionnellement dans la criminalité organisée », dicit le gendarme, qui tempore cependant en relevant que si son unité se penche sur le cas des fraudes sociales les plus complexes, les fraudes plus traditionnelles ont toujours cours.

Une « nouvelle année record »

Forte de son travail avec la gendarmerie, l'Assurance Maladie s'est targuée ce jeudi d'une « nouvelle année record » en matière de lutte contre la fraude, avec 723 millions d'euros de fraudes « détectées et stoppées » en 2025 contre 628 millions d'euros l'année précédente. Sachant cependant que la fraude à l'Assurance Maladie pèserait plus de 2 milliards d'euros.

L'organisme le rappelle régulièrement : les assurés ne sont pas les plus gros fraudeurs en montants même s'ils représentent plus de la moitié des dossiers de fraudes. En 2025, près des trois-quarts des montants de fraudes et activités fautives détectées étaient le fait des professionnels de santé libéraux, et notamment des centres de santé, audioprothésistes ou encore des transporteurs sanitaires.

LIRE AUSSI :

- **DECRYPTAGE - Lutte contre la fraude : le bras de fer se poursuit entre assureurs et opticiens**
- **TRIBUNE - Assurance Maladie : « La fraude n'est pas un bug du système, elle en est le symptôme prévisible »**

Pour lutter contre les fraudeurs de tout poil, l'Assurance Maladie se targue d'avoir 1.700 agents « spécialement formés ». Elle assure avoir évité de se faire subtiliser un peu moins de 300 millions d'euros l'an dernier. Parmi les outils déployés figurent, par exemple, un système de transmission sécurisée des arrêts de travail par les professionnels de santé ou encore le déploiement d'un formulaire empêchant la falsification des arrêts de travail papier.

La fraude à l'Assurance Maladie en France

Répartition des fraudes détectées et bloquées en 2025, en %



« LES ECHOS » / SOURCE : CNAM

L'Assurance Maladie mise encore sur le déploiement des ordonnances numériques et plaide par ailleurs pour généraliser l'obligation de présenter une carte Vitale pour les patients qui bénéficient du tiers payant, c'est-à-dire de l'avance des frais remboursés.

Renforcer l'arsenal législatif

L'alerte sur la sophistication des fraudes à l'Assurance Maladie sonne aussi comme un appel aux parlementaires à aller de l'avant pour renforcer l'arsenal législatif. Sénateurs et députés doivent tenter prochainement de trouver un accord (en commission mixte paritaire) sur **un projet de loi contre les fraudes sociales et fiscales** qui prévoit notamment des échanges de données entre les complémentaires santé et l'Assurance Maladie mais aussi d'étendre l'accès de l'organisme à des bases de données utiles aux contrôles.

Devant l'ampleur de la fraude, l'Assurance Maladie en appelle aussi à la vigilance des assurés. Ils sont par exemple invités à se manifester quand ils remarquent que l'Assurance Maladie est intervenue pour payer un acte dont ils n'ont pas bénéficié.

Solenn Poullennec

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

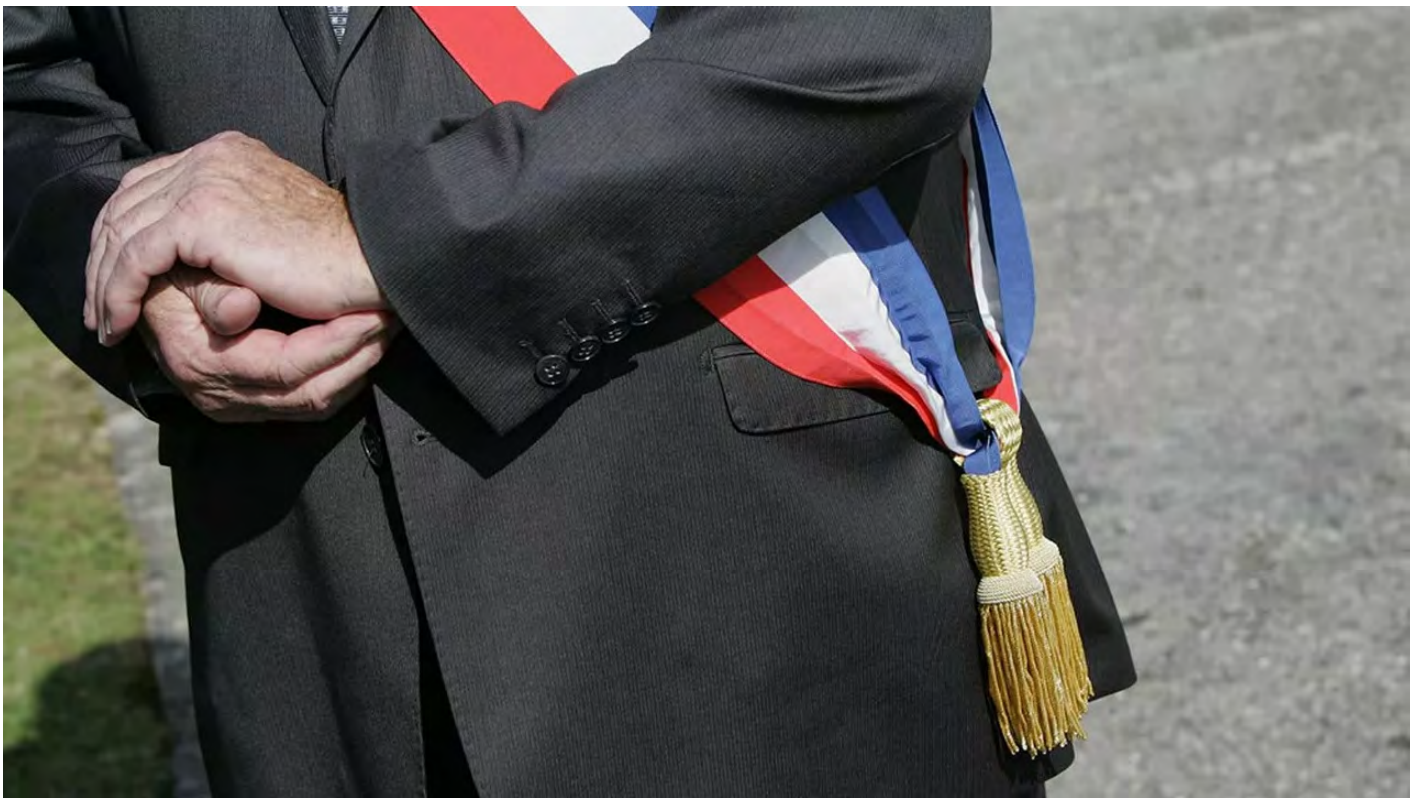
AMF

Protection sociale

Paris

Collectivités territoriales : le gouvernement avance sur la déconcentration, pas sur la décentralisation

Le Sénat doit examiner en juin un projet « visant à renforcer l'Etat local, articuler son action avec les collectivités territoriales et sécuriser les décideurs publics ». Mais la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales n'y figure pas.



Un projet de loi contenant une quarantaine de mesures visant à simplifier les normes applicables aux collectivités a été présenté mercredi en Conseil des ministres. (Fred Marvaux/REA)

Par **Laurent Thévenin**

Publié le 16 avr. 2026 à 19:11 | Mis à jour le 16 avr. 2026 à 20:00

Les élus locaux guettaient « le grand acte de décentralisation, de clarification et de liberté locale » promis par Sébastien Lecornu dès son arrivée à Matignon en septembre dernier. Mais le projet de loi qu'ils attendaient ne comporte pas de mesures ayant trait à la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales. Ce texte « visant à

renforcer l'Etat local, articuler son action avec les collectivités territoriales et sécuriser les décideurs publics » ne fait pas mention de la décentralisation dans son intitulé.

Dévoilé ce jeudi par le média Contexte, l'avant-projet de loi qui a été envoyé au Conseil d'Etat est succinct (12 articles) et porte largement sur le renforcement du rôle de l'Etat local et du préfet. « Nous allons conforter le rôle du préfet de département qui doit être le chef d'orchestre de tous les services et agences de l'Etat », a expliqué ce jeudi après-midi Françoise Gatel, la ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, à l'occasion de la Journée des maires organisée par le président de la République.

Le préfet, un « guichet unique »

Le texte confère au préfet la qualité de délégué territorial des établissements publics de l'Etat. Un autre article place les services territoriaux de l'Agence de la transition écologique (Ademe) sous l'autorité du représentant de l'Etat dans la région et les intègre aux services déconcentrés de l'Etat compétents dans le domaine de l'environnement.

LIRE AUSSI :

- **TRIBUNE – Alsace, Bretagne, Corse... « Derrière chaque statut particulier, les entreprises paieront la facture »**
- **DECRYPTAGE – Sortie de l'Alsace du Grand Est : première étape franchie dans un processus très incertain**

Il est également prévu de faire du préfet le « guichet unique » des demandes de subvention des collectivités, selon l'étude d'impact également révélée par Contexte. L'exécutif veut aussi lui donner « des capacités nouvelles d'intervention » en cas de carence d'une collectivité dans l'exercice de ses compétences et vient aussi consacrer son pouvoir de dérogation.

Dans une logique de sécurisation de l'action des décideurs publics, le projet de loi vise par ailleurs à supprimer les conflits d'intérêts public-public pour les agents publics.

Il doit être présenté « prochainement » en Conseil des ministres et « va arriver au Sénat en juin », a indiqué Françoise Gatel.

Simplification

« C'est devenu un projet de loi très modeste. Si utile soit-il, c'est un texte de déconcentration essentiellement, et non pas de décentralisation », constate André Robert, le délégué général de l'Association des petites villes de France.

« Il y a certainement des mesures qui vont aller dans le bon sens, mais ce projet de loi n'est pas porteur d'un souffle. Le gouvernement a renoncé à travailler sérieusement sur la décentralisation et la mise en oeuvre de nouvelles compétences ou prérogatives pour les collectivités qui seraient assorties de moyens financiers et juridiques », juge Jean-François Debat, maire socialiste de Bourg-en-Bresse et président délégué de l'association Villes de France.

LIRE AUSSI :

- **La piste de contrats financiers entre l'Etat et les collectivités locales fait son retour**
- **INTERVIEW - « L'effort pourrait se situer autour de 5 milliards » : les collectivités locales sous pression à l'approche du budget 2027**

Un projet de loi contenant une quarantaine de mesures visant à simplifier les normes applicables aux collectivités a par ailleurs été présenté mercredi en Conseil des ministres en vue d'un examen au Sénat en juin.

« Le Premier ministre s'est engagé à ce que nous ayons 100 mesures de simplification avant l'été, nous les aurons », a assuré Françoise Gatel. Une première salve de 36 mesures avait été prise par décret en février, dont la fin de l'obligation de vidange annuelle **des piscines publiques**.

« La simplification et la déconcentration, ce sont deux sujets qui font consensus (...) On va assurer ce qui est utile et qui doit passer », a déclaré Françoise Gatel, lors d'un point de presse alors que le calendrier parlementaire est embouteillé.

Laurent Thévenin

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

DÉBATS ÉCONOMIE MONDIALE

Mamdani-Stiglitz-Zucman : « Rien ne justifie le maintien d'un système fiscal dans lequel les ultrariches contribuent moins que le reste d'entre nous »

TRIBUNE

Joseph Stiglitz

Prix Nobel d'économie, Professeur à l'université Columbia

Gabriel Zucman

Professeur d'économie à PSE

Zohran Mamdani

Maire de New York

C'est ce système qui creuse et pérennise les inégalités, plaident le maire de New York et les deux économistes.

Publié hier à 18h00, modifié hier à 21h35 | Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés

[Entouré du Nobel d'économie (2001) américain Joseph Stiglitz et de l'économiste français Gabriel Zucman, le maire de New York, Zohran Mamdani a appelé mercredi 15 avril à taxer davantage les plus riches à l'occasion du Tax Day (la date limite de déclaration des revenus). Dans une tribune au Guardian et au Monde, les trois hommes lancent un appel à poursuivre les efforts pour retrouver une fiscalité progressive, qu'ils jugent indispensable à la sauvegarde des démocraties. Vendredi 17 et samedi 18 avril, le sujet sera à l'ordre du jour du Sommet progressiste de Barcelone, réuni à l'initiative du premier ministre espagnol, Pedro Sanchez, et auquel assistera le président brésilien Luiz Inacio Lula da Silva, avocat de la « taxe Zucman ».]

Jamais depuis la seconde guerre mondiale les Etats-Unis n'ont connu un tel niveau d'inégalités de revenus et de richesse. Le revenu annuel moyen des ménages à New York est de 131 000 dollars [environ 111 240 euros]. Sans ces inégalités extrêmes, les habitants pourraient vivre confortablement. Au lieu de cela, quelques personnes au sommet de l'échelle des revenus captent une richesse énorme, tandis que des millions d'autres peinent à joindre les deux bouts. Et certains ne paient tout

Participez à « La Nuit de la Géopolitique » : une soirée inédite le 22 juin 2026, avec Alain Frachon, Sylvie Kauffmann, Frédéric Lemaître, Delphine Papin et Gilles Paris

amène les gens à conclure, à juste titre, que le système est faussé.

Lire aussi | [Dix ans après les « Panama Papers », Oxfam dénonce les ultrariches qui exploitent toujours les systèmes offshore pour échapper à l'impôt](#)

Près d'un cinquième des ultrariches américains vivent à New York, la plus forte concentration de richesse de tous les Etats du pays. Mais les inégalités sont loin d'être un problème seulement new-yorkais voire américain – et on sait que les Etats-Unis sont un des pays développés les plus inégalitaires au monde. Il s'agit donc d'une crise planétaire.

Le [rapport sur les inégalités mondiales](#), commandé pendant la présidence sud-africaine du G20, a révélé que, entre 2000 et 2024, le 1 % des ménages les plus riches a capté 41 % de toute la richesse produite, tandis que la moitié la plus pauvre de l'humanité n'en a perçu que 1 %. Cette trajectoire est insoutenable.

Concentration croissante de la richesse

L'explosion des fortunes extrêmes est l'un des symptômes les plus évidents de ce profond déséquilibre. En 1987, les milliardaires détenaient une richesse équivalente à 3 % du produit intérieur brut (PIB) mondial. Aujourd'hui, cette minuscule élite, qui ne représente que 0,0001 % de la population mondiale, possède une richesse équivalente à 16 % du PIB mondial. La concentration croissante de la richesse entraîne celle du pouvoir : celui d'influencer les élections, celui de façonner les politiques publiques, celui de biaiser le fonctionnement des marchés et enfin celui de définir les termes du débat public.

Lire l'entretien (2024) | [Taxation mondiale des milliardaires : « L'inégalité fiscale alimente la défiance envers les institutions »](#)

L'un des principaux facteurs de cette dérive réside dans notre incapacité collective à imposer efficacement les ultrariches. Jusqu'à récemment, l'ampleur du problème était difficile à mesurer. Les données publiques ne retraçaient pas les contributions fiscales des ultrariches. Mais, ces dernières années, une multitude de recherches ont porté sur cette question, et leurs conclusions sont claires. Dans les années 1960, les 400 Américains les plus riches payaient environ 50 % de leurs revenus en impôts, tous niveaux de gouvernement confondus. Aujourd'hui, ils n'en paient plus que 24 %.

Ce phénomène n'est pas particulier aux Etats-Unis. [A travers l'Europe](#) – y compris en France, en Italie et aux Pays-Bas – ainsi que dans des pays comme le Brésil, les chercheurs observent le même phénomène : les ultrariches paient des taux d'imposition effectifs plus faibles que presque tout le monde. Ils excellent non seulement à gagner de l'argent, mais aussi à éluder l'impôt. Même lorsqu'ils le paient, il reste bien en deçà de leur juste part.

Lire aussi | [Redressements fiscaux en rafale chez les riches qui ne paient pas d'impôt sur le revenu](#)

Et, pourtant, la richesse qu'ils ont accumulée doit beaucoup aux investissements publics : formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, Etat de droit facilitant les affaires, bonnes infrastructures, ou parfois même le développement de technologies qui sont à la base de leurs « innovations ». Au lieu de cela, le fardeau est transféré aux travailleurs : ce sont eux qui, par leurs impôts, financent les systèmes qui permettent l'existence de richesses extrêmes.

A l'ordre du jour du G20 en 2024

Il est grand temps que nous affrontions ce problème collectivement. Nous pouvons être en désaccord

Participez à « La Nuit de la Géopolitique » : une soirée inédite le 22 juin 2026, avec Alain Frachon, Sylvie Kauffmann, Frédéric Lemaître, Delphine Papin et Gilles Paris

Lire aussi | [« Avec l'impôt sur les ultrariches, la France peut montrer la voie au reste du monde » : le plaidoyer de sept Prix Nobel d'économie pour la taxe Zucman](#)

Pendant trop longtemps, les réformes ont été écartées, au motif qu'elles seraient trop complexes ou irréalisables, alors que les électeurs appartenant à toutes les sensibilités politiques soutiennent massivement l'idée que les riches doivent payer ce qu'ils doivent. Mais les positions commencent à changer.

En 2024, sous la direction du Brésil, le G20 a inscrit cette question à son ordre du jour et s'est engagé à une taxation plus efficace des individus disposant d'un patrimoine extrêmement élevé. Il a commandé un rapport proposant un impôt minimum de 2 % sur la fortune des ultrariches – un moyen simple de s'assurer qu'ils remplissent leurs obligations envers la société. Cette idée puissante a eu des effets d'entraînement.

Lire aussi | [Thomas Piketty : « Comme en 1789 et en 1945, les gouvernants n'auront d'autre choix que de se tourner vers les plus fortunés » pour réduire la dette](#)

En 2025, l'Espagne et le Brésil se sont engagés à diriger une coalition de pays pour la mettre en œuvre. Les 17 et 18 avril, le premier ministre espagnol, Pedro Sanchez, et le président brésilien, Luiz Inacio Lula da Silva, doivent rencontrer à Barcelone les chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique du Sud, du Mexique, de la Colombie et de nombreux autres pays pour faire avancer ce projet.

Résistance des forces conservatrices

En France, une version de cet impôt minimum a été adoptée par l'Assemblée nationale, avant d'être bloquée par le Sénat conservateur. Néanmoins, elle reste au cœur du débat national. Au début du XX^e siècle, l'impôt sur le revenu avait connu un sort similaire ; après avoir rencontré une résistance de la part des forces conservatrices, il avait fini par être voté.

Aux Etats-Unis, un changement de cap est en cours. Les électeurs californiens examineront en novembre une taxe sur la richesse des milliardaires. L'Etat de Washington a approuvé un impôt de 9,9 % sur les revenus dépassant 1 million de dollars, qui doit entrer en vigueur en 2028.

Lire aussi | [Gabriel Zucman, cauchemar des milliardaires](#)

A New York, nous appelons l'Etat à augmenter les impôts sur les riches et les grandes entreprises afin de combler le déficit budgétaire de la ville et de financer des services publics essentiels comme le logement abordable et la garde d'enfants. La municipalité progresse déjà avec une nouvelle taxe sur les pied-à-terre, qui touchera les ultrariches et les élites mondiales.

L'idée que les milliardaires devraient payer des taux d'imposition plus élevés que les travailleurs n'est pas radicale. Ce qui est radical, c'est de maintenir en l'état un système où des richesses extrêmes coexistent avec des difficultés généralisées – et où ces milliardaires peuvent se soustraire à leur contribution à la société qui a rendu leur succès possible. Plus nous tardons à corriger cela, plus la richesse ainsi que le pouvoir économique et politique s'enracinent, consolidant encore davantage les privilèges de notre aristocratie moderne.

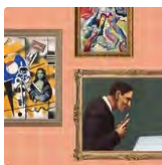
📌 **Joseph E. Stiglitz** est lauréat du prix Nobel d'économie, professeur à l'université Columbia et économiste en chef du Roosevelt Institute ; **Zohran Mamdani** est le maire de New York ; **Gabriel Zucman** est professeur d'économie à la Paris School of Economics et à l'Ecole normale supérieure - PSL, et directeur de l'Observatoire international de la fiscalité.

Participez à « La Nuit de la Géopolitique » : une soirée inédite le 22 juin 2026, avec Alain Frachon, Sylvie Kauffmann, Frédéric Lemaître, Delphine Papin et Gilles Paris



La Nuit de la Géopolitique

Une soirée animée par Alain Frachon, Sylvie Kauffmann, Frédéric Lemaître, Delphine Papin et Gilles Paris.



Cours du soir

Apprenez à regarder un tableau avec Françoise Barbe-Gall



Cours du soir

L'Europe à l'heure du divorce transatlantique

[Voir plus](#)

Partenaires

Guides d'achat avec Le Monde

Les meilleurs grille-pains

Les meilleurs hydropulseurs dentaires

Les meilleurs couteaux de cuisine

Le meilleur antiviol pour vélo

Les meilleurs cuiseurs à riz

Les meilleures essoreuses à salade

Les meilleurs balais vapeur

Tous nos guides

Le Monde |  NOS
GESTI
CLIMAT

**Calculez votre
empreinte carbone et votre
empreinte eau**

en seulement 10 minutes

[Faire le calcul](#)

Participez à « La Nuit de la Géopolitique » : une soirée inédite le 22 juin 2026, avec Alain Frachon, Sylvie Kauffmann, Frédéric Lemaître, Delphine Papin et Gilles Paris